

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces 25 c. la ligne Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M.M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules for the Orléans railway service, including routes to Cahors, Montauban, and Paris, with arrival and departure times.

Cahors, le 16 Decemb. 1870

BULLETIN

Le Siècle apprécie la raison et la véritable portée du transfert de la Délégation gouvernementale à Bordeaux.

Il constate que la présence du Gouvernement à Tours créait à notre armée de la Loire une situation intolérable, en ce sens qu'elle immobilisait dans un espace déterminé et l'obligeait de manœuvrer sur une ligne unique, marchant en avant sur Paris ou se repliant en arrière sur Tours, sans pouvoir jamais se départir ni à droite ni à gauche du champ dans lequel elle se trouvait en quelque sorte enfermée.

Cette fixité de terrain rendait absolument désavantageuse la situation de nos troupes. Le Siècle félicite le Gouvernement de l'avoir enfin compris. Il ne regrette qu'une chose, c'est que cette décision n'ait pas été prise plus tôt.

Mais, — ajoute le Siècle, — tardive ou non, la retrogradation des pouvoirs publics vers le Midi n'en est pas moins heureuse.

Tandis que la division de notre armée en deux, opérant isolément, mais d'accord, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la Loire, va donner à ses mouvements une élasticité qu'elle n'avait jamais connue, le départ de la Délégation la laisse libre de choisir un champ d'opérations à sa guise, de manœuvrer en toute fantaisie, etc.

Nous nous réjouissons donc à tous les poins de vue, de cette mesure dont quelques personnes irréfléchies se sont émuës.

Nous avons la conviction que nos opérations militaires s'en trouveront considérablement allégées.

Si nous en croyons le Times, le Gouvernement britannique n'attendrait plus que l'occasion d'offrir sa médiation aux deux puissances belligérantes.

Qu'advient-il de ce projet et quelles sont ses chances de succès? nous l'ignorons. Mais il est certain que le Gouvernement de la défense nationale n'acceptera en ce qui le concerne qu'une médiation basée sur le maintien intégral du programme qu'il a formulé au lendemain du 4 septembre.

Le Times émet ensuite une déclaration dont nous prenons acte :

Il dit que, du moment où l'on a demandé à la France de se faire représenter à la prochaine Conférence, on a reconnu que le Gouvernement républicain est le légitime successeur de l'Empire.

Ce n'est encore là qu'une reconnaissance incomplète, mais c'en est une; ajoutons que c'est la première fois que le journal de la Cité, sortant de sa stricte réserve, tient un langage semblable. C'est un symptôme.

Au reste, l'heure semble proche où les événements contraindront l'Angleterre à adopter une attitude plus conforme à son caractère de grande puissance et à ses intérêts bien entendus. L'appétit de la Prusse vient en mangeant.

Déjà elle prépare ouvertement la transformation de l'Allemagne en Empire germanique, dont le roi Guillaume sera l'auguste chef.

Une lettre de M. de Bismark, conçue dans ce sens, a été lue au Parlement de Berlin. Mais ce n'est rien encore. Il se con-

firme que la Prusse a notifié sa résolution de ne plus respecter la neutralité du Luxembourg, stipulée par le traité de 1867. Quel crime a donc pu commettre ce petit pays? Aucun. Mais il se trouve sur le chemin de la Prusse et cela ne lui sera point pardonné.

Les prétextes ne sauraient manquer à M. de Bismark.

Mais je n'ai pas enfreint mes obligations de neutralité, ni troublé notre ambition, s'écrie le Luxembourg inoffensif.

Tu la troubles, — reprend la Prusse, — et je sais que tu as manifesté des sympathies pour la France. Voilà le grief.

Cela est à peine croyable, mais c'est la stricte vérité et, sur ce point, nous nous en référons aux renseignements très précis qu'un télégramme de Bruxelles nous transmet d'après l'Indépendance :

Les populations du Luxembourg se sont émuës à juste titre de cette nouvelle prétention de la Prusse.

Elles s'apprennent à pétitionner en masse auprès du roi de Prusse lui-même.

Mais elles auront beau protester de la pureté de leurs intentions, adjurer, prier, supplier, rien n'y fera.

La Prusse veut s'annexer le Luxembourg, elle l'aura. Et, d'ici à quelques jours, si l'Europe n'intervient, vous verrez le loup prussien croquer sans autre forme de procès et sous prétexte de rectifications de frontières l'agneau luxembourgeois.

A quand le tour de la Belgique? elle aussi a manifesté des sympathies pour la France, et nous nous rappelons que ce fait lui a été gravement reproché naguère par les organes de M. de Bismark.

On mande de Florence, que le Comité de la Chambre des députés a adopté l'article premier du projet relatif au transfert de la capitale à Rome, avec un amendement portant que ce transfert devra être achevé d'ici au 31 mars 1871.

Nous avons sous les yeux le texte du discours prononcé par le roi à l'ouverture du Parlement Italien :

Victor-Emmanuel, s'applaudit d'avoir avec Rome, capitale de l'Italie, rempli sa promesse et couronné l'entreprise commencée il y a 23 ans, par Charles-Albert.

Parlant de la guerre franco-prussienne, le roi exprime le regret de voir deux grands peuples du continent, glorieux représentants de la civilisation moderne, se déchirer dans une terrible lutte.

Il ajoute que l'Italie a dû rester à l'écart pour pouvoir toujours interposer une parole impartiale entre les parties belligérantes.

Le discours annonce ensuite le prochain transfert de la capitale à Rome.

La Lettre de M. Guizot.

Du fond de sa retraite du Val Richer, l'honorable M. Guizot vient d'adresser aux membres du gouvernement de la défense nationale une remarquable lettre dictée « par l'expérience d'une longue vie et le désintéressement d'une mort prochaine. »

L'étendue de cette lettre ne nous permet pas de la reproduire intégralement. Nous nous bornons donc à en détacher les fragments suivants, où l'éminent écrivain homme

d'Etat se prononce pour la convocation d'une Assemblée nationale :

.... Ne vous faites pas illusion; dans l'état actuel des choses et à vous seuls, vous ne suffisez pas à votre œuvre. La guerre actuelle n'a et ne peut avoir, pour nous, point d'autre but que la paix; et vous savez, je pense, aussi bien que personne, que, son honneur sauf, notre pays a le désir de la paix. Mais l'ennemi pour traiter de la paix, et les puissances neutres, pour nous y seconder, ont besoin d'avoir en face un gouvernement complet, efficace, qui ait des chances sérieuses de durée et sur lequel ils puissent compter pour l'exécution des traités. Vous n'avez ni cette force, ni cet aspect. Vous êtes un pouvoir incomplet et provisoire.

Vous avez même été obligés, par le blocus de Paris, de couper votre gouvernement en deux parts, l'une pour Paris, l'autre pour les provinces; et ces deux portions du gouvernement, matériellement si séparées l'une de l'autre, n'ont pas toujours, quelle que soit la bonne intelligence entre les personnes, la même physionomie politique : l'esprit d'ordre domine dans le gouvernement de Paris; c'est dans le gouvernement des provinces que se font quelquefois les concessions et les faiblesses devant le désordre. Je ne veux rappeler aucun fâcheux incident, aucun triste dissentiment entre Français; je ne c'terai qu'un fait qui n'a point ce caractère. J'ai lu naguère dans les journaux que M. de Charette avait demandé à M. Gambetta l'autorisation de garder, pour le corps de volontaires qu'il a joint à notre armée, l'uniforme sous lequel il avait combattu pour l'Eglise catholique, et que M. Gambetta lui avait répondu : « Vous vous êtes fait trop d'honneur sous cet uniforme pour n'avoir pas droit de le conserver. »

J'honore la demande de M. de Charette et la réponse de M. Gambetta; mais M. Gambetta a-t-il pensé à l'intimité qu'il a acceptée avec Garibaldi? Je ne sais ce que Garibaldi a fait ou pourra faire pour le service de la France; mais M. Gambetta a trop d'esprit pour méconnaître qu'il y a un certain degré d'inconséquence et d'incohérence, dans les actes comme dans les paroles, qu'un gouvernement ne saurait admettre sans exciter une péible surprise qui le discrédite et l'affaiblit.

Il ne saurait méconnaître non plus que dans le régime actuel, et par la division même du gouvernement entre Paris et Tours, ce sont une, deux ou trois personnes, M. le général Trochu, M. Jules Favre, M. Gambetta outel autre qui, sans discussion préalable, sans publicité, presque isolément et en vertu de leur seule opinion et volonté, décident les plus graves questions, prennent les résolutions les plus importantes, des questions et des résolutions de guerre ou de paix, de levée en masse ou d'emprunt national. Qu'est-ce que cela, sinon une autre forme de gouvernement personnel; sans responsabilité incessamment débattue, sans garanties préalables pour le pays?

Evidemment il n'y a qu'une assemblée nationale, élue par le pays tout entier, qui puisse mettre un terme à cet état si incomplet, si irrégulier, si précaire du Gouvernement. Une telle assemblée peut seule, par ses discussions et ses décisions, réaliser et couvrir en même temps la responsabilité des dépositaires du pouvoir, et donner au gouvernement l'ensemble, l'appui, la force partout reconnue dont il a besoin. Il en a besoin

au dehors et au dedans, pour la guerre et pour la paix.

Pourquoi vous y refuseriez-vous? Pourquoi n'accepteriez-vous pas de bonne grâce une nécessité proclamée par tant de bons esprits et d'honnêtes gens? J'écarte les motifs qui vous feraient injure; je ne suppose pas qu'aucun de vous repousse la convocation d'une assemblée nationale de peur d'être détrôné par elle, et dans le désir de conserver ce pouvoir personnel presque unitaire, si peu discuté et si décisif, dont vous êtes investis.

Ce serait là une raison indigne de votre caractère et de la mission que vous vous êtes donnée. Je viens de lire dans le journal le Français du 29 novembre, le récit d'une conversation dans laquelle M. le général Changarnier, avec la franchise et la noblesse de la nature de son âme, a exprimé, dit-on, sa pensée sur le maréchal Bazaine et sur sa conduite à Metz; il l'a fermement défendu de l'accusation de trahison; ce qu'il lui a reproché, c'est un égoïsme subalterne et à courtes vues; c'est d'avoir considéré son armée comme un instrument pour lui-même et pour sa propre fortune dans l'avenir, au lieu de se considérer lui-même comme le serviteur de son pays.

L'égoïsme n'est pas toujours un conseiller clairvoyant, et il y a des situations si grandes que, si l'on n'est pas grand soi-même, on s'y perd au lieu d'en profiter. Je ne sais si le récit du Français est exact; je n'en tire qu'une réflexion applicable à votre situation à vous, Messieurs; vous vous êtes chargés d'une œuvre glorieuse et difficile; il ne vous est pas permis d'y porter des vues, des sentiments, des motifs de conduite autres que ceux qui sont dignes de l'œuvre même; vous ne pouvez hésiter à adopter les mesures qui peuvent servir la cause nationale, dùt-il vous en coûter des sacrifices personnels.

BULLETIN DE LA GUERRE

Sous-Préfet Pont-Audemer à Intérieur.

11 déc., 10 heures 20 m., m.

Le 9 décembre, 8,000 Prussiens sont entrés dans Pont-Audemer, avec quatorze canons et seize mitrailleuses; ils annonçaient pour le lendemain 15,000 hommes. et pour le sur-lendemain le même nombre, et disaient se diriger sur Honfleur et Pont-l'Évêque.

Des dépêches reçues la nuit par eux les forcèrent probablement à partir avec une telle précipitation, qu'ils abandonnèrent leurs réquisitions.

Leurs paroles, avant de partir, semblaient affirmer qu'ils avaient été durement battus sous Paris.

On dit aussi que 10,000 Prussiens qui étaient à Elbeuf, et ceux même qui menaçaient le Havre, se sont repliés sur Rouen, mais ceci sous toutes réserves.

Londres, 12 décembre.

... De nouvelles instructions viennent d'être transmises par le Foreign-Office à lord Lyons, lord Loftus et aux autres représentants de l'Angleterre accrédités près les cours de Vienne, Saint-Petersbourg et Florence.

Lord Granville revenant sur l'exposé qu'il a eu maintes fois à faire des raisons qui ont dicté au Gouvernement de la reine une attitude expectante, juge sévèrement la continuation de la guerre.

Aussi Sa Seigneurie espère-t-elle que les puissances neutres saisiront l'occasion que le cours des événements présente comme devant être prochain, pour offrir aux belligérants leur médiation.

Vienne, 13 décembre.

Les journaux se prononcent énergiquement contre la conduite de la Prusse relativement au Luxembourg.

La Nouvelle Presse, réfutant la note prussienne, caractérise comme arrogante la politique de la Prusse.

Le Tages Presse demande aux signataires du traité de 1867 de se lever contre cette politique dangereuse outrageant les droits stipulés.

Le Times de samedi publie deux dépêches qui lui sont adressées par son propre correspondant, à la date du 2 décembre, et ainsi conçues :

Cassel. — Nous sommes autorisés à affirmer que l'accord prétendu entre le roi de Prusse et l'empereur Napoléon n'a jamais existé et qu'il n'en a jamais été question. On n'attend pas l'Impératrice ici.

Wilhelmshöhe. — Le bruit d'un traité signé entre le roi de Prusse et l'empereur Napoléon est dénué de fondement.

Signé : Prince de la Moskowa, Aide-de-camp de l'Empereur.

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire, d'hier :

Depuis hier, le bruit court dans notre ville qu'à la suite d'une série de succès, le général Ducrot se serait avancé jusqu'à Chartres.

D'un autre côté, les avis annoncent que le corps prussien qui était, il y a trois jours, à Chambord, se trouvait à Montrichard; on lui suppose l'intention de marcher sur Tours, les autres prétendent que ce corps aurait rétrogradé, après s'être présenté vainement devant Blois, sur le refus de cette ville de le laisser passer, en rétablissant le pont.

Il nous est absolument impossible d'apprécier la valeur de ces différentes versions, puisque aucune dépêche n'a été affichée à la préfecture ou ne nous a été communiquée.

Bordeaux, 14 décembre, 9 h. 35 m., matin.

Florence, 13. — Le Comité de la Chambre a approuvé le restant des articles du projet de transfert de la capitale.

La Chambre a commencé la discussion du projet de loi relatif aux garanties à accorder au Pape.

Pesth, 12. — Dans une séance de la délégation hongroise, le général Bénédek répondant à une interpellation, a dit que l'armée autrichienne compte 864,849 soldats réguliers; 187,527 canoichi (soldats irréguliers).

gouliers ?) 1,036,500 fusils se chargeant par a culasse.
Le nombre de canons a été augmenté.
Le général ajoute qu'une acquisition ultérieure de canons et de fusils est nécessaire.

Liège, 13. — Un avis venu de Prusse constate que tout le pays souffre beaucoup de la continuation de la guerre.

Les affaires sont complètement arrêtées.
Un rapport militaire porte que, dans la quinzaine passée, l'armée allemande, en France, a perdu plus 60,000 hommes.

La Correspondance Havas dit, qu'il est inexact, comme le prétendent quelques journaux, que le Gouvernement français refuse absolument de participer à la conférence sur la question d'Orient.

Les puissances neutres, comprenant que la France est nécessaire au concert européen, se préoccupent de trouver un moyen de faciliter l'entrée du Gouvernement français dans la conférence.

Elles comprennent les difficultés qu'il y a d'obtenir ce résultat dans l'état actuel des choses, puisque le Gouvernement prussien a toujours prétendu qu'il ne pouvait négocier avec le Gouvernement de la défense nationale, tant qu'une Assemblée constituante n'a pas été nommée.

Donc, les puissances neutres sont disposées à faire de nouvelles démarches pour obtenir un armistice avec le ravitaillement de Paris.

Mais il est inexact, comme l'affirment quelques journaux étrangers, que M. Gambetta ait fait des démarches de ce genre.

Les Prussiens devant Blois.

L'Union libérale, deuxième édition de dimanche, apportée par une personne arrivée hier à Bordeaux, racontait, sur la foi de renseignements particuliers, que les Prussiens, après avoir traversé la Loire à Orléans, étaient venus à Blois par la rive gauche.

Le pont avait été rompu, et le fleuve dont les eaux sont assez hautes en ce moment, couvrait la ville. Mais les Prussiens à ce qu'on nous assure, auraient fait sommation de rétablir le passage sur le pont, menaçant, si on ne le faisait pas, de bombarder et incendier Blois.

Il n'y avait pas à tenter une résistance impossible et qui ne pouvait avoir d'autre résultat que la destruction d'une ville de plus de 20,000 habitants. On s'est donc soumis, et les Prussiens ont, comme nous le disions en commençant, occupé Blois hier, à huit heures du soir.

Mais après avoir raconté ainsi les faits, l'Union libérale ajoutait le Post-Scriptum suivant :

P. S. — Cet article, rédigé sur des renseignements en date d'hier soir, était écrit quand nous avons appris que l'occupation de Blois avait été prématurément annoncée.

M. Gambetta, qui se trouvait hier dans la ville au moment où les Prussiens ont fait la sommation dont nous parlions plus haut, a fait répondre par un refus formel. Le passage de la Loire n'a donc pas été livré à l'ennemi, et les forces concentrées dans Blois, troupes et artillerie, sont, nous assure-t-on, parfaitement en mesure de repousser l'attaque. Le général de Chanzy tient toujours dans ses positions.

Le général Bourbaki serait, assure-t-on, à La Motte-Bouvron.

M. Gambetta, revenant de l'armée du

général de Chanzy, a passé ce matin à Tours. Nous croyons savoir que M. le ministre de la guerre compte se mettre en relation avec le général Bourbaki.
(Moniteur)

Fuite de l'escadre Prussienne

On lit dans la Liberté :
Nous avons reproduit hier, d'après le Moniteur universel, une note que ce journal intitulait : Une victoire sur mer.

Le Moniteur disait tenir de source certaine la nouvelle qu'à la suite d'un sanglant combat engagé dans les mers du Sud, entre la frégate française la Vénus et la frégate prussienne la Hertha, le navire ennemi a été coulé avec son équipage.

Eh bien, nous avons sous les yeux une lettre du Japon, qui contredit les informations du journal dépositaire des actes et décrets du gouvernement.

Il n'y aurait eu ni combat, ni navire et équipage coulés.

Mais il y aurait eu, pour le pavillon français, une gloire plus grande encore.

Le Duplex, commandant Lespès, le Louvois, commandant Lerval, et la Vénus frégate amirale, montée par le contre-amiral Dupré, ont offert le combat à toute l'escadre prussienne qui se trouve dans les mers du Sud.

L'escadre ennemie a refusé le combat, a pris la fuite, et s'est renfermée à Yokohama.

Elle a fait plus, elle a abattu les cheminées de ses bateaux à vapeur, ce qui prouve que l'escadre de S. M. le roi de Prusse est déçue à ne plus reprendre la mer aussi longtemps qu'elle aura devant elle le pavillon français.

Notre satisfaction est grande de porter à la connaissance du public ces faits que la main aura, sur terre, sur la Loire, devant Paris et autres lieux, sur mer, en Europe et dans les autres parties du monde, que la marine aura partout sauvegardé l'honneur et le renom des armes françaises.

Revue des Journaux

Le Moniteur fait appel à l'initiative individuelle.

Il est temps, dit-il, que cette initiative se manifeste par des actes. C'est le seul moyen d'éviter le sac des villes et des campagnes, et se soustraire à ces contributions honteuses et exorbitantes que les vandales à l'exemple des aventuriers du moyen âge, prélèvent partout où ils passent.

Avec les millions que les villes envahies ont payés aux Prussiens pour se soustraire à leurs violences, on se fût procuré plus de fusils, de canons et de cartouches qu'il n'en faudrait pour croquer ces forçats qui ne sont courageux et insolents que quand ils se savent dix contre un et pourvus d'artillerie contre des populations désarmées.

Le Journal de Bordeaux développe cette pensée qu'il faut, à tout prix, sauvegarder l'honneur et l'intégrité de la patrie. « S'il est, dit-il, dans les vues de la Providence d'abaisser momentanément la France, si elle doit tomber, il faut qu'elle tombe noblement, les armes à la main. Il faut que le monde étonné, s'écrie : « La fortune a trahi la France ; mais son courage ne lui a jamais fait défaut. — Si nous perdons, pour quelques années, la prépondérance matérielle en Europe, nous conser-

verons toujours cette prépondérance morale qui est le domaine des grandes infortunées noblement supportées. Courage et constance !

La Province maintient que la défense de Paris n'est pas finie et que la Capitale réserve encore à nos ennemis plus d'une surprise.

« Rien n'est impossible. — dit la Province — à une population comme celle de Paris, puissante par l'intelligence, l'industrie, la volonté, lorsque le sentiment du patriotisme la pénètre et la surexcite.

Repliée, concentrée, refoulée en elle-même, dirigée par des âmes supérieures et des courages indomptables, elle peut devenir tour à tour une inépuisable manufacture de canons et de soldats et une fondroyante machine de guerre.

« Nous pensons, avec l'illustre Ducrot, que Paris peut encore sauver la France ! »

La Province cite encore une lettre d'un officier prussien disant sur la foi des renseignements affligés qu'il reçoit d'Allemagne, que, « si Carthage pleure, Rome ne rit pas. »

Chronique locale

Par arrêté préfectoral ont été nommés :

MM. Lautarel, François, frère Imélieu, instituteur communal à Martel ;

Bouzou, Jean, instituteur provisoire à Sonac ;

Soulié, François, instituteur-adjoint public à Puyvalat commune de Lamothé-Cassel.

Mmes Puech, Marie-Victorine, sœur d'Aurillac, institutrice communale de 2^e classe, à Loubressac ;

Pourcel, Emilie, sœur d'Auzits, institutrice communale de 2^e classe à Saint-Jean-de-Laur.

On lit dans la Gironde :
La blessure du général Cambriels n'étant pas complètement guérie, ce brave officier n'a pu accepter le commandement du camp de Bordeaux.

On a nommé à sa place M. le général Renault, ancien colonel d'état-major, qui est déjà arrivé à Bordeaux.

On assure que le camp de Bordeaux sera placé dans le Médoc, près de Moulis. Il nous eût semblé préférable qu'on eût choisi un emplacement sur la ligne d'Orléans

M. le baron de Séganville est nommé intendant au camp de Bordeaux.

La Cour de Cassation doit quitter prochainement Poitiers pour se rendre à Pau

On annonce que M. de Lacolonge, chef d'escadron d'artillerie en retraite et ancien chef d'état-major général de la garde nationale de Bordeaux, vient d'être nommé chef d'escadron d'artillerie délégué auprès du général commandant la 14^e division militaire à Bordeaux, et chargé de l'inspection de l'artillerie en formation dans notre région.

Les jeunes gens de notre département qui voudraient entrer dans le corps de M. Cathelineau, corps qui compte déjà plusieurs de nos compatriotes dans ses rangs, sont priés de se présenter directement se présenter à son chef à l'armée de la Loire; ils seront armés et équipés sur place.

Nous lisons dans la Liberté d'aujourd'hui :
Il y aurait eu contre-ordre hier matin au départ du premier ban des gardes nationales mobilisés de Bordeaux qui devaient être di-

rigés sur Bourges.

Ils ont été passés en revue sur les Quinconces, dans la journée, par M. Crémieux : on a fait faire le cercle aux officiers et le délégué de la Défense nationale leur a adressé une allocution.

Ce matin, ces gardes nationaux auraient été embarqués sur une frégate depuis quelques jours sur rade. La frégate part pour une direction qu'il est inutile d'indiquer.

Les réfractaires

On lit dans la Province :

Depuis la retraite d'Orléans, on signale de nouveaux réfractaires qui répondent, comme ceux de Sedan : — « Artillerie, formidable, — généraux incapables. » Au fond, ce ne sont que des fuyards qu'il importe de ne pas encourager dans leurs frayeurs.

Aussi leur recommandons-nous la circulaire suivante :

Bordeaux, le 40 décembre 1870.

Aucune audience ne sera accordée, dans les bureaux de la guerre, aux officiers, fonctionnaires ou employés militaires qui s'y présenteront sans un ordre formel des généraux commandant les divisions territoriales ou actives, une armée ou corps d'armée, ou de leurs chefs de service.

Tout militaire, soldat, sous-officier et officier, à quelque corps qu'il appartienne, rencontré hors de sa garnison ou loin de son corps, et qui ne sera pas muni d'une permission régulière d'absence, sera signalé au commandant de la place ou du département, arrêté et traduit devant la cour martiale la plus voisine.

La gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution de cette dernière mesure.

LÉON GAMBETTA.

On annonce, pour le mois de janvier, d'énormes arrivages de blé à Marseille ; il en viendrait du Levant deux ou trois millions d'hectolitres.

On attend également, dans nos ports du Midi, du blé d'Afrique, où une abondance si exceptionnelle était naguère constatée ; et, enfin, l'Espagne va nous fournir ses orges.

Pour ceux qui connaissent les usages des négociants de Marseille, ces arrivages n'ont rien que de naturel. Marseille, en effet, est la ville où se traitent les plus colossales affaires en grains, et ce que les courtiers appellent la bas « la campagne des blés », doit avoir déjà commencé. L'activité du commerce marseillais ne s'est jamais ralentie, et plus d'une fois le pays a dû aux négociants, de cette place de commerce de voir le pain se maintenir à des prix modérés.

La Compagnie des Francs-Tireurs de Cahors, est partie ce soir, par le train de 5 heures.

La garde nationale sédentaire, et la mobilisée ont escorté nos braves compatriotes. Le chant de la Marseillaise a retenti sur tout le parcours.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

M. Gambetta, si l'on en croit quelques bruits qui ont couru dans la soirée d'hier, viendrait dimanche à Bordeaux, passer une revue de la garde nationale mobilisée, et repartirait ensuite pour l'armée de la Loire.

La mort du général de Werder, dont les journaux ont déjà parlé, paraît se confirmer. Le général aurait été frappé aux environs de Dijon, par la balle d'un franc-tireur, et serait allé mourir à Kebl.

« Nous croyons savoir que d'importants renforts ont déjà été envoyés au général Chanzy, qui lutte devant Beaugency, sans perdre un pouce de terrain.

Nous devons profiter enfin des leçons que nous ont donné nos adversaires et suivre l'exemple des Prussiens, qui font remplacer sans cesse par des troupes fraîches celles qui viennent d'être éprouvées par le combat.

Les hommes ne nous manquent pas. Nous avons vu hier et aujourd'hui à Tours plusieurs milliers de fantassins et de mobiles. L'armée du Mans d'ailleurs n'est pas éloignée du théâtre de la lutte, et nous serions étonnés qu'elle ne pût se porter, au moins en partie, au secours du général Chanzy. »

Nous lisons dans la Gironde :

Dans le dernier engagement de l'armée du général Chanzy, le 10 décembre, les pertes des Prussiens ont, dit-on, été effroyables. On affirme que le chiffre de ces pertes connu jusqu'ici, s'élèverait à 22,000 hommes.

On lit dans le Républicain, de Tours, du 13 :

« Le colonel Lipowski est parti hier soir, à 7 heures, pour..., à la tête de diverses compagnies de francs-tireurs, composant ensemble près de 2,000 hommes. Avant le départ, il a communiqué à ses officiers, comme authentique, des nouvelles de l'armée de Paris qui, si elles étaient vraies, changeraient considérablement la face des choses.

« Il ne s'agirait de rien moins que du général Trochu à Versailles et du général Ducrot à Chartres. C'est sous toutes réserves, bien entendu, que nous reproduisons ces nouvelles. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que le colonel Lipowski les a formellement annoncées à ses officiers.

Annonces Judiciaires.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution des articles 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS

Par arrêté préfectoral du douze Décembre mil huit cent soixante-dix, en exécution de l'article vingt-trois de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, le montant des indemnités à offrir aux divers propriétaires de la commune de Belfort, expropriés par jugement du vingt-neuf Août mil huit cent soixante-dix, pour les terrains qu'ils doivent céder au tracé du chemin vicinal ordinaire, n° 4, de Belfort à Lalbenque, a été fixé ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

Sembel, Pierre.....	60 fr.
Sembel, Jean.....	120
Sembel, Antoine.....	15
Nouzières, Pierre.....	85
Rescoussié, François.....	40

Le présent avis sera inséré au Journal légalement désigné à cet effet, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

Cahors, le 12 décembre mil huit cent soixante-dix.

Le Préfet du Lot,

E. BÉRAL.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

A VENDRE OU A LOUER

MAISON

RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.
S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

THÉORIE

du Garde national sédentaire et mobile,

contenant la manœuvre du fusil Chassepot, du fusil à Tabatière, et à Piston et la loi sur la garde nationale sédentaire et mobile

1 fort volume in-32 cartonné. » 75 c

Le même ouvrage par la poste (franco). » 90 c.

PLAN DES FORTIFICATIONS DE PARIS AVEC FEUX CROISÉS. » 75 c.

PUBLICATION POPULAIRE

PROCHAINEMENT EN VENTE.

Jolie photographie de GAMBETTA au prix modique de

20 CENTIMES

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE

LÉON DELRIEU

Sur les Boulevards, en face la Mairie.

CAHORS

DÉBIT DE Poudre de Chasse

FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Gaêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — REPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Meche de sûreté pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, graine les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, fr.